

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20110627-VD2011-2706055-DE
Date de signature : 06/07/2011
Date de réception : 06/07/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : M. MAGLICA - M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque municipale - Association des Bibliothécaires Français - Mise à disposition de salles dans le cadre d'une formation

Mme DURNET-ARCHERAY, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association des Bibliothécaires Français (ABF) organise des formations d'auxiliaire de bibliothèque, permettant d'acquérir les techniques de base du métier de bibliothécaire.

Ces formations de niveau V, professionnelles et diplômantes, s'adressent aux agents des bibliothèques territoriales, de l'Etat, associatives et des comités d'entreprise, bénévoles ou salariés.

Dans ce cadre, la Ville pourrait mettre à la disposition de l'ABF, les lundis de septembre 2011 à juin 2012, une salle située à la Bibliothèque municipale 5, rue de l'École-de-Droit à Dijon, pour y accueillir les participants.

Une deuxième salle sera mise à disposition pour le déroulement des oraux de l'examen final qui auront lieu sur une journée au mois de juin 2012.

En contrepartie, l'association s'engagera à prendre en charge, à titre gracieux, la formation complète de deux agents de la Bibliothèque municipale pour la session 2011-2012.

La passation d'une convention est proposée pour fixer les conditions de ce partenariat.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - donner votre accord à la mise à disposition de salles, au bénéfice de l'Association des Bibliothécaires Français, dans les conditions proposées ;

2 - approuver le projet de convention à passer entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ